



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du CGCT en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2021.

1- ELEMENT DE CONTEXTE

Suite à l'annulation des élections municipales de mars 2020, la commune a été administrée par une délégation spéciale d'octobre 2020 à juin 2021. Le budget 2021 a été élaboré à minima et en suréquilibre par la Chambre Régionale des Comptes.

2- PRIORITES DU BUDGET

Suite au contexte évoqué ci-dessus, une décision modificative a été adoptée par le Conseil municipal du 29 septembre 2021 afin d'ajuster les dépenses de fonctionnement et de programmer la réalisation d'opérations d'investissement qui n'ont, pour certaines, pu aboutir par manque de temps.

COMPTES DE DEPENSES					
Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
Fonctionnement	11	6184		Formation	2 000 €
Fonctionnement	11	6232		Fêtes et cérémonies	7 000 €
	23	23		Virement à la section d'investissement	306 465 €
	23	2313	150	Réparation éclairage public Villers et feu tricolore suite à sinistre/réserve	96 000 €
	23	2315	150	Réparation du pont de Bongenoult suite à un sinistre	3 200 €
	65	6541		Admission non-valeur créances irrécouvrables	90 €
	65	6542		Admission non-valeur créances éteintes	4 000 €
	65	6574		Subventions aux associations	30 000 €
Investissement	10	10226		Taxe d'aménagement remboursement trop perçu	1 265 €
	20	2051	94	Logiciel	2 000 €
	21	2128	106	Aire de jeux	100 000 €
	21	2152	94	Installation barrières abribus Villers	5 000 €
	21	2184	94	Mobilier secrétariat et cantine	5 000 €
	21	2188	118	Remplacement chaudière mairie et radiateur	14 000 €
	21	2188	94	Illuminations de Noël/réserve	18 000 €
	21	21578	94	Outillage service technique	7 000 €
	23	2313	118	Eclairage cour école/portes et huisseries écoles	55 000 €
				TOTAL	656 020 €

COMPTES DE RECETTES					
investissement	021	021		Virement à la section d'exploitation	306 465 €

Une deuxième décision modificative a été adoptée le 18 novembre 2021 pour permettre de rembourser le reliquat de la contribution 2016 au SIEAB, d'abonder l'opération 106 afin de construire un ossuaire dans le cadre de la reprise des concessions dans le cimetière.

COMPTES DE DEPENSES					
Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	montant
fonctionnement	65	65548		Contribution au SIEAB reliquat 2016	30 300 €
fonctionnement	023	023		Virement à la section d'investissement	9 800 €
investissement	21	21316	106	Reprises de concessions et ossuaire	9 800 €
fonctionnement	012	6218		Autre personnel extérieur	5 000 €

COMPTES DE RECETTES					
investissement	021	021		Virement à la section d'exploitation	9 800 €

3- PRESENTATION SIMPLIFIEE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Excédent N-1	984 027.68 €
- Dépenses de l'exercice	1 297 313.63 €
- Recettes de l'exercice	1 595 283.26 €
- Excédent de fonctionnement de clôture de	1 281 997.31 €*

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Déficit N-1	3 518.45 €
- Dépenses de l'exercice	112 773.83 €
- Recettes de l'exercice	265 362.00 €
- Excédent d'investissement de clôture de	149 069.72 €

Considérant l'état des restes à réaliser :

- en dépense	79 520.00 €
- en recette	35 700.00 €

*somme reportée en fonctionnement au 002.

Le 11 mai 2022

Le Maire d'ALLONNE,

Patrice HAEZEBROUCK